

Affaires foncières et juridiques

REF : DAJDAJD2017003

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

RAPPORTEUR : Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Cession au profit des conjoints MEFIDANE du bien situé 6 rue Paul Bert à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AZ 26

EXPOSE :

La Commune a exercé son droit de préemption par décision du 10 janvier 2013 pour l'acquisition du bien situé 6 rue Paul Bert à Aubervilliers. L'acte notarié a été signé le 4 juin 2013. Le bien a été acquis au prix de la déclaration d'intention d'aliéner, soit 210 000 €.

La préemption était motivée par le souhait de la Commune de constituer des réserves foncières permettant la mise en œuvre des actions de la Politique de l'Habitat et la constitution d'une assiette foncière ouvrant la possibilité de réaliser une opération d'ensemble avec le 108 rue des Cités (parcelle AZ 63 traversante rue des Cités et rue Paul Bert) et de requalification de cet îlot. Ce projet n'ayant pu aboutir, la Commune souhaite revendre le bien.

En application de l'article L 213-11 du Code de l'urbanisme, lorsque la Commune décide de vendre un bien acquis depuis moins de cinq ans par exercice du droit de préemption pour un autre objet que celui ayant motivé la préemption initiale, elle doit en informer préalablement les anciens propriétaires et leur proposer l'acquisition du bien en priorité.

Ces derniers ayant renoncé expressément par courrier à racheter le bien, et toujours en application du Code de l'urbanisme, l'acquisition a été proposée à la personne qui avait l'intention d'acquérir le bien alors, à savoir les conjoints MEFIDANE.

Les conjoints MEFIDANE ont fait part de leur accord par courrier en date du 23 février 2017.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de céder au profit des conjoints MEFIDANE le pavillon situé 6 rue Paul Bert à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AZ 26, au prix de 210 000 €.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS
-----**

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 23 MARS 2017

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, VANNIER Jean-Yves, MM. ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Sozig
Mme MARINO Danièle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	M. KADDOURI Nouredine
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
Mme AISSAOUI Djamila	Représentée par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

M. VANNIER Jean-Yves représenté par M. GARNIER Daniel de la question n°24 à 26.

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : Mme FAGARD Alice

Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Générale

Affaires foncières et juridiques

REF : DAJDAJD2017003

Signataire : AD

OBJET :Cession au profit des consorts MEFIDANE du bien situé 6 rue Paul Bert à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AZ 26

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L 213-11 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'avis des Domaines en date du 31 mai 2016 ;

Vu la décision de préemption n°13 en date du 10 janvier 2013

Considérant que la commune a exercé son droit de préemption par décision du 10 janvier 2013 pour l'acquisition du bien situé 6 rue Paul Bert à Aubervilliers,

Considérant que la préemption était motivée par le souhait de la commune de constituer des réserves foncières permettant la mise en œuvre des actions de la Politique de l'Habitat et la constitution d'une assiette foncière ouvrant la possibilité de réaliser une opération d'ensemble avec le 108 rue des Cités (parcelle AZ 63 traversante rue des Cités et rue Paul Bert) et de requalification de cet îlot,

Considérant que ce projet n'ayant pu aboutir, la commune souhaite revendre le bien,

Considérant que lorsque la commune décide de vendre un bien acquis depuis moins de cinq ans par exercice du droit de préemption pour un autre objet que celui ayant motivé la préemption initiale, elle doit en informer préalablement les anciens propriétaires et leur proposer l'acquisition du bien en priorité,

Considérant que ces derniers ayant renoncé expressément par courrier à racheter le bien, l'acquisition a été proposée à la personne qui avait l'intention d'acquérir le bien alors, à savoir les consorts MEFIDANE,

Considérant que les consorts MEFIDANE ont fait part de leur accord par courrier en date du 23 février 2017,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de céder au profit des consorts MEFIDANE le bien situé 6 rue Paul Bert à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AZ 26.

FIXE le prix de cession à 210 000 €.

AUTORISE la Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.



L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Maria Mercader y Puig.

Reçu en préfecture le : 24/03/2017

Publié le : 24/03/2017

Certifié exécutoire le : 24/03/2017



L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Maria Mercader y Puig.